

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Saulfieu, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence DUVIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES et MS Danièle OLIVIER, Raymond DEMOLLIENS (arrivé à 20h20 au point 3), Patrick SCHIMEL, Maryline VASSEUR, Emmanuel DENORME, Nathalie RANSON, Sandra GERULUS, Pierre MALINGUE, Romain FRANÇOIS, Pascale PICARD, formant la totalité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Messieurs Philippe LECLERC et Amaury VANDEPUTTE.

1) NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal procède conformément à l'article 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'assemblée. Madame Maryline VASSEUR désignée accepte cette fonction.

2) MISE A APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2019

Le compte rendu ainsi modifié est approuvé sans observation par 10 voix.

3) AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE-GESTION DES EAUX PLUVIALES

Madame le Maire expose que la communauté d'agglomération Amiens Métropole a présenté une demande d'autorisation environnementale au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement, relative à la réalisation d'aménagements visant à améliorer la gestion des eaux pluviales, sur le territoire de la commune. En application du code de l'environnement, cette demande était soumise à enquête publique du 24 avril au 24 mai 2019.

Les travaux envisagés concernent :

- La Mare rue des Seux : le projet consiste à renforcer la zone de collecte du carrefour de la D 1001 et à créer un trop-plein au niveau de la mare permettant de rejeter dans le réseau de la D 1001.
- La rue de la Terrière : par la pose de nouvelles canalisations et remplacement des canalisations actuelles situées sur des terrains privés. Un raccordement des avaloirs rue de la Cavée est également prévu avec renvoi des eaux vers la mare située à la croix des passants.
- Le Bassin de la croix des passants : le scénario retenu comprend la remise en état du talus nord du bassin et la création d'un fossé de 0.5 m de profondeur et 1.5 m de largeur au sommet.
- Chemin d'Hébécourt : l'aménagement consiste à prolonger la buse existante jusqu'au futur bassin pour permettre le transfert des eaux sans dégradation du chemin d'Hébécourt et augmenter la capacité de stockage de la zone d'infiltration.
- Mare rue de Plachy : il est prévu de mettre en place une canalisation de 400 mm de diamètre sur une longueur de 265m permettant la gestion des eaux excédentaires au niveau de la mare de la route de Plachy et leur transfert vers le bassin rue madeleine.

Madame le Maire précise que ces travaux ne sont pas prévus à court terme et que la mare située rue des Seux serait placée en priorité 1.

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil municipal est invité à émettre un avis sur ce dossier. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet des réserves quant à la création d'un fossé sur les parcelles ZL 13 et 15. Tout aménagement devra être précédé d'une concertation avec les propriétaires et /ou l'exploitant des parcelles concernées.

4) CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ETE 2019

Madame le Maire présente le budget et la convention relative au fonctionnement de l'accueil de loisirs proposés par les PEP 80 pour les vacances d'été qui aura lieu du 08 au 26 juillet 2019. Le coût de la prestation à la charge de la commune s'élève à 23 900 euros sur une base de fréquentation de 40 enfants (hors participation des familles).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le budget prévisionnel et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

5) COMPTE ADMINISTRATIF 2018-ANNUATION DE LA DELIBERATION DU 09 AVRIL 2019 ET NOUVEAU VOTE.

Madame le Maire indique que par lettre du 29 avril 2019, Madame la Préfète l'invite à rapporter la délibération du 9 avril 2019 approuvant le Compte administratif 2018 au motif qu'un président n'aurait pas été élu pendant les débats et le vote conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Rapporte la délibération du 9 avril 2019.
- Elit Madame Danièle OLIVIER, première adjointe, Présidente.
- Approuve le compte administratif 2018, après présentation de Madame la présidente.

Madame le Maire, n'a pas pris part au vote.

6) DECISION MODIFICATIVE N°1-ACHAT MATERIEL DE DESHERBAGE

Madame le Maire sollicite de l'assemblée l'inscription au programme 126 « matériel de désherbage » d'une somme de 135 euros afin de pouvoir régler la facture LOXAGRI d'un montant 2 981.35 €. Cette somme correspond à un tuyau qui n'était pas prévu dans le devis initial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix décide de transférer la somme de 135 euros du programme 139 « aire de jeux » au programme 126 « Matériel de désherbage ».

7) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire

- La création de trottoirs rue de la Terrière et rue de la Cavée sera réalisée entre le 20 juin et le 5 juillet prochain. Dans le même temps, sera effectués un aménagement au niveau du N°17, route Nationale.

Une réunion s'est tenue à l'hôtel de ville d'Amiens ce matin, afin d'étudier le reclassement des voies et des équipements sportifs. La commune de Saint-Saulieu demandait le déclassement des routes de Plachy et Nampty et le classement, en contrepartie, de la rue des Seux en voie métropolitaine. Un avis favorable de la part des représentants d'Amiens Métropole a été émis. Concernant les équipements sportifs, seul le terrain de football pourrait rester dans le giron métropolitain à condition qu'il soit occupé par des équipes extérieures. Une remise en état a été suggérée préalablement. Il a été noté que certains stades étaient surutilisés et que le terrain de Saint-Saulieu pouvait être utile. Le service des sports pourrait imposer son utilisation aux clubs vétérans et corporatifs. Le terrain de pétanque et de tennis ne seront plus métropolitains car il n'existe pas ou plus de club affilié ce qui est le critère essentiel retenu pour pouvoir bénéficier de ce classement.

- Le courrier de Monsieur CROCHET domicilié 8, rue du Voyeul a été transmis à l'ensemble du conseil municipal. Ce dernier conteste la pose des compteurs communicants Linky et demande au conseil

d'intervenir afin d'en interdire l'installation. Une réponse lui sera adressée en lui rappelant que le conseil municipal n'est pas compétent en la matière et que son intervention est trop tardive, le déploiement étant déjà fortement engagé sur la commune.

- Madame Marie-Line BOITELET, par le biais de son avocat, a déposé un recours contre la commune et la Préfecture afin de faire annuler devant le tribunal administratif la délibération du conseil municipal du 8 février 2019 et sollicite un reclassement des parcelles AC 238, 240 et 340.
- Une réorganisation du service cantine est en cours. La mise en place de deux services a été testée. Le résultat est plutôt positif car il y a moins de bruit, l'ambiance est plus calme, l'espace est moins encombré ce qui offre une meilleure circulation dans l'espace. Néanmoins ce type de fonctionnement nécessiterait la présence d'une quatrième personne. Monsieur DENORME précise que s'il y avait embauche d'une personne supplémentaire, celle-ci devrait être titulaire du BAFA car il a un réel besoin d'animation auprès des enfants. Il y aurait bien évidemment une répercussion sur le prix des repas. Monsieur MALINGUE regrette de ne pas connaître les problèmes rencontrés à la cantine. Madame le Maire lui indique que les parents sont assez mécontents du personnel. Une réunion de la commission est à reprogrammer.

Madame Danièle OLIVIER

Les employés communaux s'attachent actuellement au fleurissement du village. La commune a été réinscrite au concours des villages fleuris.

Madame Pascale PICARD

Elle souhaite avoir des infos sur la fête locale qui a eu lieu les 18 et 19 mai dernier. Madame le Maire lui précise que la réderie a été suivie mais que les forains étaient moyennement satisfaits de la fréquentation de leurs attractions, surtout au niveau des auto- scooters.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h 40

Danièle OLIVIER

Raymond DEMOLLIENS

Philippe LECLERC

Patrick SCHIMEL

Maryline VASSEUR

Emmanuel DENORME

Amaury VANDEPUTTE

Nathalie RANSON

Sandra GERULUS

Pierre MALINGUE

Romain FRANÇOIS

Pascale PICARD

Le Maire
Laurence DUVIVIER